

# Laos 1959-1961 - correspondence, official documents, press clippings, chrono...

*HS L 179:88*



Dag Hammarskjöld's saml.

Laos- 1960

1 Jan.

Heurtematte, Roberto M. (U.N., Vientiane  
Laos)

- 1 letter to D.H.
- 5 enclosures



VIENTIANE - LAOS

PERSONAL AND CONFIDENTIAL

1 January 1960

My dear Dag,

1. In connection with the new Government crisis of which you have been kept informed cablewise by Jakhelln, and which culminated yesterday with the acceptance by the King of the resignation submitted by the Phoui Sananikone Government, I am enclosing copies of: (1) the collective letter of resignation by the Government, dated 30 December 1959, addressed to the King by the Prime Minister; (2) the communiqué issued on the same date by the Secretariat General of the Royal Palace stating the reason why the King first refused to accept the resignation; and (3) the letter, dated 31 December 1959, in which the King stated his acceptance of the resignation. Copies of those communications were obtained yesterday from the Office of the Prime Minister.
2. On 29 December 1959, the Bulletin Quotidien Lao Presse reported (enclosure No. 4) that the President of the King's Council had addressed a letter to the King, on 21 December 1959, relating to the expiration of the Council's mandate. According to the text of the King's reply, dated 25 December 1959, published in the report, the Council considered that under the Constitution its mandate expired on that date, and the King concurred in that view.
3. This morning, for the first time in Laos, the King held a New Year's audience for the Kingdom's highest dignitaries and the diplomatic corps. In a short speech without political contents, he pointed out that the establishment of the custom of such a New Year's audience on 1 January was an expression of the country's being part of the international community, for the majority of which the New Year begins on that date. Laos, as a nation, however, he stated, would continue to adhere to the Buddhist year.
4. During the informal gathering which followed the formal audience, the King, expressing himself in general, philosophical terms, explained to me and some others gathered around him that it was a tenet of Buddhism that when

Mr. Dag Hammarskjöld  
Secretary-General  
United Nations

.../2

someone had committed a mistake he should admit it. I took this to be a hint on his part at the crisis of the last few days, in the course of which, according to the American Ambassador, he is said to have demanded that the National Assembly and Phoui admit that their interpretation of the Constitution and the Electoral Law in regard to the question of the mandate of the National Assembly was incorrect.

5. The Lao dignitaries taking part in the audience as well-wishers to the King, numbered only four, as follows: (1) the President of the King's Council, the mandate of which expired on 25 December 1959 according to enclosure No. 4 above; (2) the President of the National Assembly, the mandate of which according to the CDIN thesis also expired on that date; (3) Phoui Sananikone, the resignation of whose Government the King accepted yesterday; and (4) the Chief of the Royal Armed Forces, General Sounthone Rathanavong, (I may mention that quite vague private rumours hint at his possibly becoming Prime Minister in a new Government to be appointed by the King).

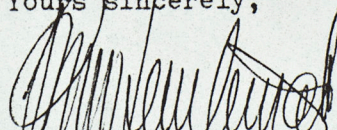
6. The President of the King's Council confirmed to Jakhelln during the informal gathering that the Council had unanimously considered its mandate to expire constitutionally on 25 December 1959. He also expressed the view that a new Government would come into being probably no later than one week's time, while hoping that it would be earlier.

7. The impression gathered from short private exchanges of views with the diplomats present at the audience is that they were most unhappy, particularly the American, British and French, some even expressing shock at the King's action against the Phoui Government.

8. I am also enclosing a copy of the address delivered by the Dean, the French Ambassador, at the audience, (enclosure No. 5).

With kindest regards.

Yours sincerely,



Roberto M. Heurtematte

Enclosures: 5

CJJ/111

No. 115/PC-CAB

ROYAUME DU LAOS  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES  
A SA MAJESTE LE ROI DU LAOS

à

VIENTIANE

S I R E ,

Il y a un peu plus d'un an, Votre Majesté a bien voulu m'honorer de Sa Haute confiance en donnant Son agrément au Gouvernement que je formais avec l'assentiment de l'Assemblée Nationale.

Cette équipe, qui fut remaniée au début de cette année avec l'accord de Votre Majesté, s'est efforcée de réaliser un programme de redressement national dont les étapes, si elles furent difficiles, ont été cependant marquées par des résultats tangibles: la situation économique et monétaire a été assainie, les relations de bon voisinage avec les pays proches, et non-communistes, renforcées, une oeuvre administrative et législative importante réalisée, les liens avec nos traditionnels amis d'Europe et d'Amérique resserrés.

Ce bilan, certes, aurait pu être meilleur si des événements graves fomentés par une subversion intérieure dirigée de l'étranger n'avaient pas contre-carré l'action gouvernementale. Mais tel quel, il peut être présenté cependant avec une légitime fierté.

L'équipe gouvernementale aurait pu continuer ainsi à oeuvrer pour le bien du Royaume si subitement un désaccord au sein du Cabinet ne s'était élevé sur l'interprétation de la présente loi électorale.

L'unanimité des Membres du Gouvernement, sauf un, pensait que la présente législature ne pouvait prendre fin le 25 Décembre dernier en vertu de textes qui, soumis, une première fois, à l'examen de la Commission Permanente de l'Assemblée Nationale, ont reçu la même interprétation que celle du Gouvernement.

Par la suite, l'Assemblée Nationale a confirmé cette interprétation qui, pour ma part, est claire et ne laisse place à aucun doute. Ainsi la plus haute instance juridique du Royaume, l'Assemblée Nationale, souveraine en la matière a pensé comme le Gouvernement.

Cependant la décision de l'Assemblée ne semble pas avoir recueilli entièrement l'assentiment de Votre Majesté ainsi qu'Elle a bien voulu me le confirmer au dernier Conseil des Ministres notamment.

D'autre part, cette dualité de jugement concernant un point de la plus haute importance pour l'avenir de la Démocratie dans ce Pays a franchi les limites dans lesquelles elle devait rester au point qu'une partie de l'Armée a pris nettement position dans une affaire qui ne doit, en principe, regarder que Votre Majesté, l'Assemblée et le Gouvernement.

.../

En ces conditions, il me semble difficile de pouvoir continuer à conduire les affaires du Royaume sans l'adhésion de toutes les autorités morales qui en sont l'armature. Votre Majesté me permettra de Lui dire qu'en ces circonstances graves, je suis avant tout soucieux de préserver l'unité d'une Patrie que j'ai servie pendant de longues années et que je ne voudrais point, par quelque insistance à rester au pouvoir, précipiter dans le désordre.

Aussi bien, en toute conscience, mesurant toute ma responsabilité en un tel moment, j'ai l'honneur de remettre la démission collective du présent Cabinet entre les mains de Votre Majesté, en souhaitant ardemment que le Royaume ne rencontre plus d'obstacle dans l'accomplissement heureux de son destin.

Je saisis cette occasion pour exprimer à Votre Majesté les assurances de mon respectueux et profond dévouement./.

Vientiane, le 30 Décembre 1959

Signé : Phoui SANANIKONE

2

SECRETARIAT GENERAL  
DU PALAIS ROYAL

COMMUNIQUE DU SECRETARIAT GENERAL  
DU PALAIS ROYAL

---

Au cours de l'Audience accordée au Premier Ministre et aux Membres du Gouvernement, Son Excellence le Premier Ministre Phoui SANANIKONE a présenté à SA MAJESTE LE ROI la Lettre de démission collective des membres du Gouvernement dont le texte est publié ci-dessous : (voir texte)

SA MAJESTE LE ROI a refusé la démission du Gouvernement de Son Excellence Phoui SANANIKONE estimant que le paragraphe ci-dessous précisé :

" Cependant la décision de l'Assemblée ne semble pas avoir accueilli entièrement l'assentiment de Votre Majesté ainsi qu'Elle a bien voulu me le confirmer au dernier Conseil des Ministres notamment." ne correspond pas à la vérité.

En vertu de l'Article 44 de la Constitution, il n'appartient pas au SOUVERAIN d'interpréter la Constitution et les Lois.

Vientiane, le 30 Décembre 1959

P. LE SECRETAIRE GENERAL DU PALAIS ROYAL  
LE SECRETAIRE PARTICULIER,

Signé : S.A.R. Tiao THONGSOUK.



- LAO PRESSE DU 29.12.59.

- Page A-I -

F.N.-

§ // NOUVELLES DU LAOS §

FIN DU MANDAT CONSTITUTIONNEL DU CONSEIL DU ROI.

VIENTIANE (A.L.P.).- Le 21 Décembre 1959, S.E. Kou ABHAY, Président du Conseil du Roi et les Membres de ce Conseil ont adressé à Sa Majesté le Roi une lettre relative à la fin du mandat constitutionnel de leur Conseil.

Voici la traduction de la réponse adressée le 25 Décembre 1959 par Sa Majesté le Roi à S.E. le Président du Conseil du Roi à Vientiane acceptant la décision de ce Conseil de mettre fin à son mandat constitutionnel :

EXCELLENCE,

Par sa lettre en date du 21 Décembre 1959, respectant les dispositions Constitutionnelles, le Conseil du Roi unanime, estimant que son mandat constitutionnel expire le 25 Décembre 1959, remet au Souverain la décision de se prononcer.

Conformément aux dispositions constitutionnelles Sa Majesté le Roi a le devoir d'accepter la décision honorable qui a dicté l'attitude consciencieuse des Membres de cette haute Assemblée.

Par respect constitutionnel <sup>FIN</sup> Sa Majesté le Roi décide que le mandat des Conseillers du Roi prend le 25 Décembre 1959 conformément aux dispositions constitutionnelles et aux termes de la lettre en date du 21 Décembre 1959 précitée.

Il n'est pas inutile de rappeler que le Conseil du Roi, sous la Présidence éminente de Son Excellence Kou ABHAY, a rempli ses devoirs avec conscience et loyauté envers la Constitution, le Roi et le Pays.

De ses conseils sages, éclairés, impartiaux, le Souverain a tiré grand profit et le pays, des avantages certains.

C'est pour Nous, Successeur du Vénéré Souverain SISAVANG VONG, un devoir impérieux et aussi une satisfaction légitime de rendre hommage au comportement du Conseil du Roi, de lui renouveler Notre reconnaissance et Notre affection.

Suivant les dispositions constitutionnelles Nous procéderons au choix des Conseillers du Roi pour la période constitutionnelle de Cinq ans de la Constitution révisée.

En renouvelant au Président du Conseil du Roi, aux Membres du Conseil du Roi Nos sentiments d'affection Nous adressons à Votre Excellence et à tous les Membres du Conseil Nos sentiments de très haute estime.

SRI SAVANG VATTHAN...

+  
+ +  
+

(Suite page A-2)

NOUVELLES DU LAOS (suite)

LE PRÉSIDENT NATIONAL DE LA LAO-JAYCEE ELU  
SÉNATEUR DE LA JEUNE CHAMBRE INTERNATIONALE.-

VIENTIANE (ALP).- Le Comité Exécutif et le Comité Directeur de la Jeune Chambre du Laos ont l'honneur et la fierté d'annoncer que leur Président National CHAO SOPSAISANA a été élu SÉNATEUR de la Jeune Chambre Internationale, lors du dernier congrès mondial des Sénateurs de la J.C.I. à Rio-de-Janeiro. Le Laos compte désormais trois sénateurs et la Jeune Chambre Internationale qui groupe actuellement environ 4.900 chapitres réparties dans 98 nations et territoires, compte depuis 1952 au sein de son Sénat 1975 membres.

C'est au cours d'une cérémonie intime chez M. Melgré O. GRANADA, Administrateur de l'Opération Fraternité patronné par les LAO et PHILIPPINES JAYCEES qu'a eu lieu l'annonce-surprise de cette rare distinction décernée à un Jaycee/parmi les 400.000 autres membres du Monde entier du Laos

C'est M. Tiane Thone CHANTHARASY, Vice-Président de la Jeune Chambre du Laos qui a eu l'honneur d'annoncer cette nouvelle à notre Président National devant une assistance choisie composée des plus hautes personnalités Lao et étrangères de Vientiane et des Jaycees du Laos.

Traditionnellement, aux termes du mandat de la Présidence National, l'immédiat-Past-Président élu sénateur devient automatiquement Président du Sénat (national). Tandis que la Présidence mondiale de la Jeune Chambre Internationale revient automatiquement à l'immédiat-Past-Président Mondial de la J.C.I.

Actuellement l'immédiat-Past-Président de la Lao-Jaycee qui est Sénateur, est notre ami INPENG SURYADHAY, lequel assume la Présidence du Sénat pour le Laos jusqu'en Juin 1960. A lui succèdera ainsi, à cette date, le Sénateur J.C.I. CHAO SOPSAISANA.

"Noël, dit Mr. Tiane Thone CHANTHARASY, est un jour où les cadeaux sont offerts aux amis. En ce jour solennel, le choix des cadeaux doit correspondre à la valeur et la haute signification qu'on veut donner à celui qui les reçoit. Les sentiments qui les accompagnent sont d'une valeur morale et spirituelle inestimables.

"Ce soir, nous Jaycees du Laos, et membres de l'Opération-Fraternité Lao-Phillipine Jaycees, nous sommes fiers de notre ami et Président. Nous sommes comblés. C'est d'abord Noël, et ensuite l'anniversaire de la naissance d'une jayceerette très chère amie de la Jaycee : Mme. GRANADA.

"Nous sommes informés par notre ami, Robert GREEN, Secrétaire Général de la Jeune Chambre Internationale à Miami (Floride) de la nomination de notre ami et Sénateur CHAO SOPSAISANA, en qualité de 1975ème membre du sénat de la J.C.I.

"La motion de présentation a été faite par le Vice-Président de la Jeune Chambre Internationale pour l'Asie, notre ami REIJIRO HATTORI; elle est supportée par plusieurs Présidents Nationaux de la J.C. dont le Président National des Philippines Jaycees M. Antonio MEER, lui même élu cette année Vice-Président de la J.C.I. pour l'Asie, en remplacement de M. Hattori, pour l'année 1960.

(Suite page A-3)

Sire,

Au nom des Chefs de Missions diplomatiques accrédités auprès de la Cour du Laos, je désire avant toute chose, interprète de leur profonde émotion, saluer l'Auguste Mémoire du Souverain bien-aimé que vient de perdre le Royaume et assurer très respectueusement Votre Majesté de la part que nous prenons de tout coeur à Sa grande affliction.

L'année 1959 a été pour le Laos un temps d'épreuves. Votre Majesté, dans Sa haute sagesse, en avait eu, de longue date, la claire vision. Aussi bien, le peuple lao, guidé d'une main ferme, a-t-il montré, en ces jours décisifs pour son avenir, un sang-froid et une dignité qui lui ont valu de par le monde un surcroît de prestige.

Je n'en veux d'autre témoignage que l'empressement avec lequel l'Organisation des Nations-Unies, répondant à son appel, s'est déclaré prête à lui apporter le concours le plus étendu et le plus éclairé. Ce geste apparaît à la fois comme un témoignage d'estime décerné par la communauté des nations à celle d'entre elles qui a su faire preuve de sagesse et de vaillance aux mauvais jours et comme la promesse d'un avenir aussi glorieux que le fut le passé de cet antique Royaume.

Certes, des heures sombres sont encore à redouter. Mais c'est pleins de confiance dans les destinées du Laos que nous célébrons aujourd'hui le Premier Jour de l'année nouvelle. Témoins des pacifiques aspirations de ce peuple attaché aux traditions d'un art de vivre particulièrement raffiné, nous sommes convaincus que le Ciel lui accordera sa protection et que l'an 1960 sera pour lui le début d'une ère de calme et de prospérité.

.../

Puisse la Providence répandre ses bénédictions sur Votre Majesté et sur Son Auguste Famille, ainsi que sur tout ce Royaume injustement éprouvé.

Aux voeux respectueux du Corps Diplomatique, je joins ceux que Monsieur le Général de Gaulle, Président de la République Française et de la Communauté, forme chaleureusement pour la Santé, ainsi que pour le Bonheur de Votre Majesté.